

**ATTRIBUTION DE MATÉRIEL À UN PARTICULIER,
 UNE ASSOCIATION OU UN PROFESSIONNEL DE
 SOLIGNAC**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Nom de l'association :

Qualité au sein de l'association :

Téléphone :

Mail :

Date de la manifestation :

Lieu :

Horaires :

Objet de la manifestation :

Matériels demandés :

	TARIFS 48h Professionnels de Solignac	NOMBRE	TARIFS 48h Particuliers de Solignac/associations de Solignac	NOMBRE	TOTAL
Table (à l'unité)	6€		0€		
Banc (à l'unité)	2€		0€		
Chaise (unité)	1€		0€		
Chèque de caution	500€		100€		
TOTAL A REGLER					

Assurance :

Le demandeur ou l'association déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile en cours de validité.

Nom de l'assurance.....

N° du contrat.....

- Il est rappelé que les matériels ne sortent pas du territoire communal sauf pour les professionnels.
- En cas de dégradation, la commune encaissera le chèque de caution.
- Le matériel sera retiré sur son lieu de stockage par les demandeurs ou les bénévoles de l'association.

Solignac, le

Matériel retiré le.....à.....

Par en

Présence dereprésentant la commune.

Observations éventuelles :

Le matériel est restitué le.....à.....

Par.....à.....

En présence dereprésentant la commune.

Observations éventuelles :

Pour la commune de Solignac,

Pour le demandeur

Ou l'association,